

Régionalisation de la formation professionnelle : c'est toujours **NON !**

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République⁽¹⁾ et le volet formation-orientation-apprentissage contenu dans le projet de loi sur l'acte 3 de la décentralisation⁽²⁾ transforment complètement l'organisation et la maîtrise de la formation professionnelle

Si ces projets étaient menés à terme, les régions auraient en charge la gestion de la carte des formations professionnelles (ouverture / fermeture des sections dans les lycées professionnels).

La CGT-Éduc'action n'est pas opposée à une meilleure articulation entre l'offre de formation et l'emploi ainsi qu'au travail avec les Régions pour proposer aux jeunes la meilleure formation possible.

Mais elle s'oppose à ce que les Régions disposent de tous les leviers, mettant directement en cause la survie même de la formation professionnelle publique au bénéfice de la formation professionnelle privée et de l'apprentissage.

Elle s'oppose également à une offre de formation dont le seul objectif serait de répondre à la demande patronale locale.

C'est bien le sens du vote négatif de la CGT, comme celui de cinq autres organisations syndicales, au Conseil de la Fonction publique de l'État. S'il y a des spécificités régionales, et évidemment il y en a, nous sommes attachés à l'égalité entre les territoires en ce qui concerne l'offre de formation initiale proposée aux jeunes.

La CGT Educ'Action Aix Marseille demande à être reçue par les députés et sénateurs de son périmètre d'action et par le président du Conseil Régional afin :

- D'exiger le maintien dans un cadre national de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire au sein des établissements du ministère de l'Éducation nationale,
- D'exiger le rétablissement des moyens, en structures et en postes, indispensables à une véritable rénovation de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire et la suppression de la réforme instituant le bac pro 3 ans,
- D'obtenir le rejet des mesures favorisant le développement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

Sans attendre, la CGT Educ'Action d'Aix Marseille appelle les personnels à se réunir en heure d'information syndicale, à signer massivement la pétition (au verso), à se mobiliser par tous les moyens qu'ils jugeront nécessaires pour refuser l'inacceptable.



(1) adopté en première lecture le 19 mars 2013. Ce texte doit désormais recueillir l'avis du Sénat avant d'être définitivement adoptées en seconde lecture à l'Assemblée nationale avant l'été

(2) présenté en Conseil des ministres le 10 avril 2013. Ce texte devrait être examiné par le Parlement à partir d'octobre 2013.

